



POLITIQUE DE TARIFICATION

RÈGLEMENT No 755-14

Pour inscrire un ou plusieurs enfants, les parents ou tuteurs devront avoir payé la totalité des sommes dues au Service des loisirs de la Ville d'Amqui.

La Ville d'Amqui se réserve le droit d'annuler une inscription si une problématique grave devait survenir avec un jeune inscrit (nuit à sa sécurité et/ou la sécurité du groupe, problème grave de comportement, etc.).

Aucun remboursement après la 3^e semaine du camp de jour.

Une tarification à la pièce pourra être appliquée si, dans des circonstances exceptionnelles, un jeune non-inscrit devait utiliser la halte-garderie. ***Le tarif devra être payé aussitôt le service rendu et le parent doit exiger un reçu de la part de l'animateur pour les frais engagés.***

Halte-garderie : Les heures de la halte-garderie sont de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h. Dans l'éventualité qu'il y a un excédent dépassé 18 h, l'utilisateur devra payer le taux horaire de l'animateur soit 14,50\$ entre 18 h à 18 h 30 et de 29 \$ entre 18 h à 19 h.

Résident : Toute personne ayant son lieu de résidence dans les limites de la Ville.

Famille : Ensemble de personnes habitant à la même adresse civique et ayant un lien de parenté.